

1 mars 2011 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les actions du gouvernement en faveur de l'emploi notamment en matière de contrats aidés et d'apprentissage, à Bobigny (Seine-Saint- Denis) le 1er mars 2011.

Madame et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,
Monsieur le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,
Monsieur le Directeur général de Pôle emploi,
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux,
Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Directeur, cher Patrick TOULMET,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de conclure ce matin cette réunion de mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de l'emploi.

Le sujet que vous avez traité est au centre des priorités de l'État et c'est tout le sens de ma présence parmi vous.

Le chômage est au coeur des préoccupations de nos compatriotes, le travail est au centre de mon action politique.

Certes, nous avons aujourd'hui des signaux positifs : la croissance est repartie, le nombre de plans sociaux a été divisé par 2. Notre économie s'est remise l'année dernière à créer des emplois, nous avons une bonne santé de l'intérim avec 187 000 créations de postes, le nombre d'heures supplémentaires s'est élevé à 700 millions en 2010, et la dynamique de l'emploi des cadres est bonne.

Mais il reste un défi majeur devant nous : le chômage, qui a commencé à se stabiliser, n'a pas diminué autant que nous l'aurions souhaité. L'année 2010 a été marquée par une alternance de bons et de mauvais mois, même si globalement la tendance est celle d'un ralentissement de la progression du chômage. Les premiers résultats de 2011 sont encourageants avec une baisse en janvier de 20 000 demandeurs d'emploi et, pour la première fois depuis des mois, un recul du chômage de longue durée.

Mais le niveau global de l'emploi n'est pas revenu à la dimension que nous pourrions souhaiter pour nos compatriotes. Je sais que ce niveau global de l'emploi est lié en grande partie à la croissance et à la conjoncture internationale. Mais, penser que la reprise va automatiquement améliorer les perspectives serait une erreur. Je sais que dans le temps, on a dit qu'on avait tout essayé contre le chômage et qu'il n'y avait plus rien à tenter. Je ne partage pas ce fatalisme. Je pense que tant qu'il y a des chômeurs dans notre pays, notre devoir est de nous mobiliser et d'essayer tout ce qui peut être fait pour faire diminuer leur nombre. Je ne ferai jamais partie de ceux qui pensent que sur l'emploi, l'État doit se contenter de jouer les simples spectateurs.

La meilleure preuve que le volontarisme en matière de politique de l'emploi donne des résultats, c'est la manière dont nous avons fait face à la crise, avec des moyens exceptionnels, près de 4 milliards euros dans le cadre du plan de relance.

Plutôt que d'indemniser les salariés une fois licenciés, nous avons aidé les entreprises à maintenir

l'emploi avec l'activité partielle.

Plutôt que de verser des allocations d'assistance, nous avons préféré financer des contrats aidés. Plutôt que de constater les destructions d'emplois, nous avons mis en place des outils pour aller chercher tous les gisements d'emploi, je pense notamment à la mesure « zéro charge » dans les très petites entreprises qui a concerné 1,2 million de personnes.

Grâce à cela, 3 millions de Français ont bénéficié de l'un de nos dispositifs.

Nous avons connu une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 30% en 2 ans.

Mais sur les deux mêmes années, le Royaume-Uni a connu une augmentation de 50%, les États-Unis une augmentation de 100%, l'Espagne une augmentation de 121% ! Je ne dis pas ces chiffres pour m'exonérer de mes responsabilités. Je les dis pour que chacun comprenne exactement la situation. La France est avec l'Allemagne le pays qui s'en est le mieux sorti en Europe. Mais il y a une grande différence entre l'Allemagne et nous. C'est que, chaque année, l'Allemagne perd 100 000 salariés de la population active, alors que chaque année, la France augmente de 100 000 sa population active. C'est une chance pour l'avenir. Mais pour la question de l'emploi, avant même d'avoir diminué d'un seul le nombre de chômeurs, il nous faut trouver 100 000 emplois de plus. En Allemagne, avant même de commencer l'année, ils ont 100 000 personnes de moins en demandeurs d'emploi du fait de la diminution de leur population active. Cette mobilisation pour l'emploi à laquelle j'appelle, est l'affaire de tous. Et cette bataille se gagnera sur les territoires.

Tout simplement parce les réalités des bassins d'emploi sont très différentes, entre les bassins d'emploi industriels et les bassins d'emploi ruraux et agricoles. Il est donc indispensable que nous nous mobilisions au plus près des acteurs du terrain.

Dans ce cadre, les préfets ont un rôle d'animation essentiel. Je sais bien que ce n'est pas les préfets qui créent des emplois. Mais les préfets ont un rôle de mobilisation des moyens de l'État au plus proche des bassins d'emploi. Ils peuvent désormais s'appuyer sur les DIRECCTE, qui sont un acquis important de la réforme de l'État. Avec les DIRECCTE, l'ensemble des services de l'économie, de l'emploi et des entreprises sont désormais regroupés au sein d'une seule et même administration.

Il y a bien évidemment, les équipes de Pôle emploi. Je veux rendre hommage aux 45 000 agents de Pôle emploi. Je ne partage pas et je n'accepte pas les critiques dont ils ont été l'objet. Ils ont eu à faire face à la crise, et en plus, à gérer la fusion des deux administrations qui existaient auparavant. Je veux rappeler que dans la crise que nous avons connue, il n'y a eu aucun retard dans l'indemnisation, aucun. Ce n'est pas tout d'avoir son indemnisation mais c'est inacceptable quand on le l'a pas ! J'ai bien connu la crise économique de 1993, et je me souviens à l'époque des polémiques sur les retards de plusieurs mois dans l'indemnisation. Là il n'y a pas eu une semaine de retard. Je veux féliciter Pôle emploi pour cette action.

Chaque usager du service public de l'emploi doit savoir ce à quoi il a droit et doit obtenir une solution à ses problèmes.

Pour les usagers, la fusion doit être source d'amélioration, notamment pour les entreprises. Il est absolument crucial d'améliorer la réponse en termes de satisfaction d'offres d'emploi. La durée moyenne entre le moment où une offre est déposée par une entreprise et le moment où elle est satisfaite est de 33 jours. Tenez-vous bien, si l'on baisse d'une journée ce délai, c'est 10 000 chômeurs en moins ! Je le dis aux directeurs de Pôle emploi, 33 jours entre une offre d'emploi déposée et un emploi mis en face de cette offre d'emploi. Chaque fois que vous réduisez ce délai d'une journée, vous faites baisser le nombre de chômeurs de 10 000. Cela vaut le coup. Après vous avoir félicité pour votre travail, je vais vous fixer votre feuille de route : « allez plus vite pour fournir les offres d'emploi ». C'est possible, et c'est ce que nous allons faire

En matière d'emploi, je suis bien convaincu qu'avoir une multiplicité d'acteurs, c'est multiplier les solutions. Il n'est pas acceptable que des questions de frontières, de soi-disant « pré carré », nous fassent perdre du temps. Nous avons le devoir de jouer collectif.

Avec le Premier ministre, nous avons décidé de mettre à votre disposition des moyens supplémentaires très importants: un demi-milliard d'euros seront dégagés cette année en plus. En

cette période contrainte pour nos finances publiques c'est un effort absolument exceptionnel. Et parce qu'il est hors de question d'augmenter les déficits, je le dis, sous contrôle de mon ami Pierre MEHAIGNERIE, ce demi-milliard d'euros que nous donnons au ministère de Xavier BERTRAND, nous le récupérerons sur des économies parallèles sur les autres ministères. Je ne veux pas que la France se trouve dans la situation de certains pays européens. Nous avons pris des engagements de réduction de déficit, ils seront respectés. Le demi-milliard que nous dégagerons pour l'emploi, nous l'économiserons dans les autres ministères. Tout autre choix serait irresponsable.

Qu'allons-nous faire avec ces moyens supplémentaires ? Nous allons financer davantage de contrats aidés. Parce qu'un contrat aidé, c'est d'abord un contrat de travail, pour une personne généralement en grande difficulté sociale, qui court le risque de basculer dans l'exclusion et qui, sans contrat aidé, n'a aucune chance de retrouver un contrat dans une entreprise. J'assume mon choix : plutôt que d'indemniser un demandeur d'emploi, je préfère qu'on lui finance un contrat aidé ou une formation pour qu'il puisse se reconvertir.

Mais ces contrats aidés doivent être fléchés sur les chômeurs de longue durée. C'est pour des gens qui sont éloignés de l'emploi, ce n'est pas pour des jeunes de 22 ans, à bac +5. Cela doit être bien compris entre nous. Le contrat aidé, c'est pour une population bien précise.

Grâce à vous, Mesdames et Messieurs, en 2010, ce sont près de 520 000 contrats aidés qui ont été conclus, soit le niveau le plus élevé depuis 10 ans. Nous allons mettre 250 millions d'euros supplémentaires pour financer 50 000 contrats aidés de plus par rapport à ceux déjà budgétés. Et je le dis à Éric RAOULT, à Jean-Christophe LAGARDE, à tous les élus de la Seine-Saint-Denis, à vous Monsieur le Président, nous allons faire un effort spécifique sur les contrats d'autonomie, qui sont des contrats pour les jeunes des quartiers qui ont fait la preuve de leur efficacité : 7 000 supplémentaires seront financés en 2011. Je sais pouvoir compter sur l'énergie de Maurice LEROY pour s'assurer de leur bonne mise en oeuvre sur le terrain. Je demande une chose à tous les responsables qui sont ici, c'est de s'assurer que ces outils soient bien ciblés sur ceux qui en ont besoin. Les contrats aidés, ce sont pour les personnes éloignées depuis très longtemps de l'emploi, qui n'ont aucune chance de trouver un emploi sans eux. Et les contrats d'autonomie, ce sont pour les jeunes des quartiers qui, en plus d'une exclusion sociale et d'une absence de formation, doivent faire face à un handicap supplémentaire du fait de leur origine géographique, les quartiers, ou de l'origine de leurs parents.

Chacun doit se sentir concerné. J'en appelle en particulier aux départements, Monsieur le Président, qui peuvent accompagner et compléter notre action en matière de contrats aidés pour les bénéficiaires de RSA. C'est une question d'intérêt général. Au lieu de financer une allocation, ils verseront le montant équivalent pour payer un contrat aidé, et permettre à un demandeur d'emploi de retrouver un travail et un salaire. Toute notre idée est très simple. L'objectif n'est pas que le chômage soit le moins pénible, l'objectif est que chacun puisse trouver une formation ou un contrat. Au lieu de mettre de l'argent pour que les gens restent chez eux à déprimer, on va mettre de l'argent pour que les gens trouvent une formation ou un contrat. C'est clair, cela ne coûte pas plus cher mais cela donne une utilité sociale et économique à une personne désespérée parce qu'elle n'a rien.

Les contrats aidés c'est utile dans une période comme celle que nous vivons, mais ce n'est pas toujours suffisant pour recréer des perspectives. La formation doit être au coeur de nos efforts, car elle est la meilleure arme anti crise et le meilleur passeport vers la reconversion professionnelle. Nous allons augmenter de 30% le budget de formation de Pôle emploi en faveur des demandeurs d'emploi : concrètement, cela se traduira par 15 000 entrées en formation supplémentaires pour Pôle emploi, soit 130 000 entrées en formation pour Pôle emploi en 2011. Les régions ont des compétences très importantes en matière de formation des demandeurs d'emploi, elles devront accompagner cet effort.

Ces efforts de l'État doivent se conjuguer avec les dispositifs que les partenaires sociaux sont en train de négocier, notamment sur deux dossiers. Le premier est celui de l'indemnisation des chômeurs en fin de droit qui suivent une formation. Xavier BERTRAND va discuter avec les partenaires sociaux afin d'étendre à tous les chômeurs qui arrivent en fin de droits à l'assurance

partenaires sociaux afin d'étendre à tous les chômeurs qui arrivent en fin de droits à l'assurance chômage la « Rémunération de Formation Pôle Emploi ». Enfin, pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi licenciés économiques, Xavier BERTRAND proposera aux partenaires sociaux de fusionner en un dispositif unique le contrat de transition professionnelle et la convention de reclassement personnalisée, dans une logique de sécurisation des parcours professionnels, afin d'offrir à tous les salariés licenciés économiques les mêmes droits et le même accompagnement sur l'ensemble du territoire. Il n'y a aucune raison, après avoir conduit les expérimentations sous l'excellente impulsion de Jean-Louis BORLOO, qu'il y ait des bassins d'emplois où les demandeurs d'emploi soient indemnisés pendant un an avec des obligations de formation et d'autres où il n'existerait pas de tels dispositifs. Il faut que nous aboutissions, cher Xavier BERTRAND, avant l'été.

Nous sommes dans un lieu un peu inattendu pour une telle réunion de mobilisation pour l'emploi. Pourquoi l'avons-nous choisi avec Xavier BERTRAND et Nadine MORANO ? Parce que nous avons souhaité que cette réunion se tienne ici, au campus de l'entreprise et des métiers de Bobigny. Ce choix n'est pas anodin car ce campus représente sans doute ce qui se fait de mieux en termes de formation pour les jeunes. Plus de 1 600 jeunes hommes et femmes sont ici accueillis, se forment aux métiers de l'artisanat, cher Frédéric LEFEBVRE, pour être boulanger, pâtissier, plombiers, carrossiers, prothésistes. C'est un campus qui représente la réussite pour tous ces jeunes, dont la plupart sont issus de Seine St Denis : la moitié de ceux qui sont formés ici travaillent dans une entreprise de ce département. Et 70% trouvent un emploi dès leur sortie de formation.

Je dis, mes chers compatriotes, à tous les parents : « l'apprentissage, c'est 70% des jeunes qui, à la fin de leur formation, trouvent un emploi ». Est-ce que cela ne vaut pas le coup de tenter l'apprentissage par rapport à la formation générale et à la formation théorique ? Au fond, on me dit toujours : « il faut faire une campagne de communication pour favoriser l'artisanat, l'apprentissage, la formation en alternance ». Mais il n'y a qu'une seule chose à dire dans cette campagne, c'est que si vous choisissez pour vos jeunes l'alternance, vous avez la quasi-certitude qu'ils aient un emploi. Si vous choisissez la formation générale et théorique, vous avez une chance sur deux qu'il soit au chômage. Est-ce qu'il y a d'autres messages plus importants ? Est-ce qu'on a besoin de montrer simplement des photos d'apprentis ? Ou est-ce que ce chiffre-là ne porte pas en lui-même les données du choix ? Avec l'apprentissage, c'est un travail. Avec la formation générale, c'est une chance sur deux d'avoir un travail, une chance sur deux d'être au chômage.

Je veux saluer le président Patrick TOULMET, la région, le département, Monsieur le Président. Depuis 30 ans, regardons la situation en face, gauche et droite, chaque gouvernement a affirmé faire de l'accès à l'emploi des jeunes sa priorité. Tous. Tous nous avons fait des discours définitifs sur le sujet. Certes, selon que l'on soit de gauche ou de droite, on peut trouver que le discours des uns était meilleur que le discours des autres, mais il disait la même chose. Et puis ils ont fait la même chose, gauche et droite confondues. Depuis 30 ans, le taux de chômage des moins de 25 ans est constamment resté le double de celui du reste de la population ! Donc ne nous donnons pas de leçons les uns les autres, cela ne sert à rien. Et les Français ne sont pas dupes. Avec une situation encore pire pour les jeunes des quartiers : 40% d'entre eux sont sans emploi. Croyez-moi, cela ne change pas quel que soit le gouvernement, quelle que soit la majorité ! Alors est-ce que l'on continue ou est-ce que l'on change ? Je propose que l'on change. Et tous ensemble, pas les uns contre les autres, juste tous ensemble.

Il est temps de tirer les leçons de ce que j'appellerai un échec collectif. Est-ce que l'on regarde la réalité ou est-ce qu'on la subit ? Je ne crois pas à un plan miracle. Mais il y a des solutions qui existent et qui fonctionnent. C'est très simple, regardons l'Allemagne : 2/3 des jeunes y sont formés par l'alternance, contre 1/3 des jeunes en France. Voilà la différence : 2/3 en Allemagne d'alternance, 1/3 en France. La stratégie et l'objectif sont limpides, on va combler notre retard. L'alternance c'est une formule gagnante pour tout le monde.

Nous allons donc nous fixer des objectifs ambitieux et prendre des décisions.

Objectif : on va passer de 600 000 à 800 000 jeunes dans les trois années qui viennent, et 1

million à terme, c'est possible.

Je crois que sur l'analyse, tout le monde est d'accord. Mais combien de fois ai-je entendu : « l'alternance, c'est bien, mais le problème, c'est que le recrutement, c'est un véritable parcours du combattant ». Trouver un candidat, identifier le contrat, comprendre les règles applicables, enregistrer le contrat, demander des aides. Heureusement que l'on favorise l'alternance, qu'est-ce que cela serait si on ne la favorisait pas ? Les obstacles sont innombrables.

Xavier BERTRAND et Nadine MORANO ont beaucoup travaillé, je les en félicite, et nous allons proposer un plan qui s'articule autour de 3 axes principaux.

Le premier consiste à inciter à l'embauche de jeunes par les entreprises.

Aujourd'hui, les entreprises de plus de 250 salariés sont soumises à une obligation d'avoir dans leurs effectifs 3% de jeunes en alternance. En dessous de ce seuil, une majoration de la taxe d'apprentissage s'applique. Ce système a eu un impact indéniable, mais il pose 2 problèmes : ce système est injuste puisque le montant de la surtaxe est uniforme, quel que soit le taux d'alternants atteints, que vous n'en ayez aucun ou que vous les ayez presque tous. C'est injuste. Ce système est déséquilibré, puisqu'il ne joue que sur la sanction et n'encourage pas à l'inverse les comportements vertueux. Il y a même certaines entreprises qui préfèrent payer la taxe plutôt que de s'ouvrir à des alternants. Nous allons donc modifier ce système pour le rendre plus efficace, plus juste, plus incitatif. Les grandes entreprises devront embaucher 4% d'alternants. Mais en contrepartie, nous allons moduler la surtaxe, pour faire en sorte que celui qui ne fait aucun effort soit davantage pénalisé que celui qui est juste en dessous du seuil. Mon objectif n'est pas d'enranger des pénalités, c'est au contraire qu'aucune entreprise ne soit pénalisée parce que toutes les entreprises se seront engagées en matière d'alternance.

En contrepartie de ce malus, le gouvernement va mettre en place un bonus pour les entreprises qui dépassent le quota des 4%, qui prendra la forme d'une réduction de charges. Les entreprises qui ne s'ouvrent pas à l'alternance seront sévèrement sanctionnées. Les entreprises qui remplissent presque leurs objectifs seront très peu sanctionnées. Les entreprises qui dépassent leurs objectifs seront récompensées par des allègements de charge. Je crois que ce système est un système pertinent qui va pouvoir ouvrir les portes des entreprises aux jeunes.

Quant aux entreprises de moins de 250 salariés, qui ne sont pas soumises à ce quota, elles bénéficieront d'une aide à toute embauche supplémentaire, qui concernera aussi bien le contrat d'apprentissage que le contrat de professionnalisation. C'est un point sur lequel les partenaires sociaux sont très attachés. Xavier BERTRAND et Nadine MORANO vont le mettre en place.

Nous allons réorienter les financements issus de la taxe d'apprentissage vers l'apprentissage.

Quand même, c'est extraordinaire ! Il y a une taxe d'apprentissage et seulement la moitié du produit de la taxe d'apprentissage va à l'apprentissage. La part qui ne va pas directement à l'apprentissage sera maintenue en valeur absolue, mais réduite progressivement en proportion. Cela permettra de dégager entre 50 à 90 millions de plus par an pour financer l'apprentissage. Je sais que c'est un sujet sensible pour certaines grandes écoles mais c'est une incitation très forte pour toutes les écoles à créer des places en apprentissage. Il faut savoir ce que l'on veut. On veut davantage de jeunes en alternance, il faut que la taxe d'apprentissage aille davantage à l'apprentissage.

Le 2nd volet de notre plan, c'est la modernisation et le développement de nos capacités de formation et d'hébergement. L'hébergement est un enjeu spécifique pour les jeunes apprentis, parce qu'ils doivent se rendre alternativement dans leur organisme de formation, puis sur leur lieu de travail, ce qui les oblige à disposer d'une double, voire parfois d'une triple résidence en fonction de l'éloignement. Il faut lever ces obstacles. Je me réjouis que les partenaires sociaux aient engagé une négociation en vue de mieux réorienter les fonds du 1% logement en direction des jeunes en alternance. Je vous annonce que l'Etat va mobiliser 250 Meuros supplémentaires prélevés sur le grand emprunt pour créer 15.000 places supplémentaires d'hébergement pour les jeunes apprentis. Les appels à projet ont été lancés et Nadine MORANO et Xavier BERTRAND présenteront les premiers projets sélectionnés dans quelques semaines.

Il faut également plus de places en centres de formation. Nous avons dégagé 250 Meuros dans le

cadre du grand emprunt pour augmenter le nombre de places en centres de formation. Dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens en cours de négociation avec les régions, c'est 350 Meuros par an que l'Etat va engager. Je souhaite que les régions prennent toute leur place dans cette mobilisation en faveur de l'alternance. Je propose une règle simple, Monsieur le Vice-président, chaque fois que l'Etat met un euro pour l'apprentissage, je demande que les régions mettent un euro. Un euro pour l'Etat, un euro pour les régions. C'est simple, c'est équitable et cela sera efficace.

Mais tout ceci ne pourra fonctionner, et c'est le 3ème volet de notre plan, que si l'on facilite la mise en relation des jeunes, des entreprises, et des centres de formation.

Trouver une entreprise pour un jeune est souvent compliqué. Nous allons créer un portail de l'alternance. Ce portail aura une double fonction : il constituera une bourse des emplois, permettant à une jeune d'avoir accès à l'ensemble des offres en alternance sur un territoire et surtout sur un secteur professionnel. Et ce sera un outil de simplification des procédures administratives : car avec ce portail, les procédures seront dématérialisées. Une entreprise pourra par exemple disposer d'un calcul et d'un paiement automatisé des charges sociales, comme cela existe dans le domaine des particuliers employeurs avec le système du chèque emploi service. Je voudrais enfin terminer sur un sujet capital à mes yeux. Nous allons donner aux jeunes apprentis les mêmes droits que n'importe quel jeune étudiant ! Il y a tout de même une forte contradiction de notre société, qui ne cesse de promouvoir l'apprentissage, mais au sein de laquelle le statut d'un apprenti est inférieur au statut d'un étudiant.

Aujourd'hui, un jeune qui a fait le choix de l'apprentissage n'a pas les mêmes tarifs qu'un étudiant lorsqu'il va dans un restaurant universitaire ou n'a pas les mêmes tarifs lorsqu'il veut accéder à un logement étudiant. Cela n'est pas acceptable ! Je vous annonce que désormais les apprentis auront les mêmes droits que n'importe quel étudiant lorsqu'ils se rendront dans un restaurant universitaire ou pour accéder à un logement.

Pour atteindre nos objectifs, j'insiste sur le rôle que doivent jouer les préfets, les DIRECCTE, Pôle emploi et les missions locales. Aujourd'hui seulement 10% des contrats en alternance sont conclus par des jeunes suivis par les missions locales. Il faut augmenter ce chiffre. Il faut que chaque chef d'entreprise soit au courant que s'il recrute un jeune en contrat d'alternance, il bénéficiera d'une réduction de charges. Nous allons continuer à nous appuyer sur les développeurs de l'alternance qui ont fait la preuve de leur efficacité pendant la crise pour prospecter les entreprises et aller chercher des offres : 135 000 entreprises ont été contactées, et grâce à eux, 28 000 contrats d'apprentissage et 12 000 contrats de professionnalisation ont été signés.

Si nous n'allons pas chercher un par un les acteurs économiques, nous n'atteindrons pas l'objectif de 800 000 jeunes en alternance. Il en va de l'avenir de milliers de jeunes qu'il faut aider à percer le plafond de verre qui les empêche de mettre un pied dans l'entreprise.

Il faut continuer à mobiliser les différents acteurs de l'alternance, les entreprises et les branches professionnelles. Certaines branches ou entreprises ont une attitude remarquable : je pense à la branche chimie, qui s'est fixée comme objectif de doubler ses effectifs d'apprentis d'ici 5 ans et je pense à l'entreprise CASINO qui recrute plus de 5% d'apprentis dont 80% sont embauchés par le groupe à l'issue de leur formation, je pense à VEOLIA qui a créé son propre campus.

Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez compris, nous avons mis beaucoup de moyens sur la table. Notre stratégie est claire : l'apprentissage, l'ouverture des entreprises aux jeunes. Votre mobilisation est absolument indispensable pour que l'on pilote tous ces dispositifs au plus proche du terrain. Je suis persuadé que nous aurons des résultats à la hauteur de notre engagement. Je fais toute confiance aux ministres Xavier BERTRAND et Nadine MORANO pour porter et développer cette politique. Nous la suivrons bassin d'emploi par bassin d'emploi. Nous regarderons les résultats bassins d'emploi par bassin d'emploi. Je vous demande également dans la gestion des contrats de penser que l'année dure douze mois, et de bien veiller à qui vous les donnez. Et je dis aux représentants des régions comme des départements, que l'enjeu est un enjeu stratégique pour la société française, il n'est pas un enjeu partisan. C'est tout ensemble que nous devons nous mobiliser

Il n'est pas un enjeu partisan. C'est tous ensemble que nous devons nous mobiliser.

La reprise économique est là. Cette reprise économique, nous devons en profiter, mais elle ne suffira pas à résoudre le problème des chômeurs de longue durée et le problème des jeunes au chômage. Cette génération de jeunes nous jugera sur notre engagement et sur nos résultats. J'ai bien l'intention que nous soyons au rendez-vous de leurs attentes. Je sais que leurs attentes sont immenses. Ils ont raison. Mais on n'a pas le droit de dire non à des jeunes qui veulent travailler. On a droit de ne pas écouter des demandes qui sont des demandes qui ne sont pas tout à fait conformes à l'idée que je me fais de la nécessité de travailler davantage dans la compétition internationale.

Mais en revanche, quand des jeunes nous disent : « on veut une formation, on veut un travail », on n'a pas le droit de leur refuser cette chance. On n'a pas le droit. Je me sens à l'aise pour dire à telle ou telle catégorie : « non, on ne peut pas, on n'a pas les moyens, on a trop de déficit pour satisfaire à la demande que vous présentez ». Mais on n'a pas le droit de dire à des gens, à des jeunes qui veulent travailler : « non, il n'y a pas de travail pour vous ou il n'y a pas de formation pour vous ». Cela, ce n'est pas possible. Parce que cela est inacceptable et c'est incompréhensible. C'est dans ce sens que j'appelle à cette mobilisation. Et cher Patrick TOULMET, voilà pourquoi nous avons décidé de nous mobiliser ainsi.

Enfin, je voudrais dire au Préfet de la Seine-Saint-Denis, combien je lui suis reconnaissant pour son travail et pour son engagement.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.